



L'an deux mille sept et le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, MM BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mme ANTOINE, MM FEVRIER, BOUSQUEL.

**PROCURATIONS** : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN  
Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme ROMERO  
Mme PETIT en faveur de M. MORENO  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme RAMON BOTONNET  
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER  
Mme AZEMAR en faveur de M. BOUSQUEL

**ABSENTS** : M. ELLUL, Mme HARO

**STRUCTURES MULTI ACCUEIL – AGREMENT MODULE**

**Rapporteur : Madame LABORDE**

Les nouvelles dispositions établies par la CAF prévoient que les structures multi accueil accueillent depuis 2005, les enfants non plus à temps plein ou à temps partiel mais selon les termes d'un contrat conclu entre les familles et la structure.

Ce contrat prévoit les présences de l'enfant : périodes dans l'année, jours dans la semaine et heures dans la journée.

Ces dispositions ont pour conséquence une fréquentation des structures en baisse certains jours (mercredi) et à certaines périodes (vacances scolaires).

Il est apparu opportun de demander à la PMI de moduler son agrément selon les périodes, pour une meilleure gestion des structures.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les agréments modulés établis comme suit :

<b>STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LOU BRES »</b>	
<b>Périodes</b>	<b>Nombre de places</b>
Hors vacances scolaires	32
Juillet	20
Petites vacances	20

STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES TISTOUS »	
Périodes	Nombre de places
Hors vacances scolaires	15
Juillet	10
Petites vacances	10
Mercredi	10

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Les Tistou" and "13130".

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 18/12/2007.....  
et publication  
le 18/12/2007.....